

Compte rendu de la séance du 12 mars 2021

<u>Nombre de membres</u>	<u>Séance du 12 mars 2021</u>
<u>en exercice:</u> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Mme Isabelle VERNAY
<u>Présents :</u> 8	Sont présents: Isabelle VERNAY, Henri BENIERE, Christine VEY, Benjamin PIGNARD, Roland BACONNIER, Stéphane DOBY, Philippe LAGNIET, Bernard VILLEMAGNE
<u>Votants:</u> 11	Représentés: Franck DUMAS par Philippe LAGNIET, Lucile KROLL par Isabelle VERNAY, Marie MONTEIL par Benjamin PIGNARD
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Bernard VILLEMAGNE

Ordre du jour:

- Maîtrise d'oeuvre aménagement voirie
- Exercice ou non du droit de préemption sur la parcelle B/576
- Commune :
 - Compte de gestion 2020
 - Compte administratif 2020
 - Affectation du résultat
- Service eau Assainissement :
 - Compte de gestion 2020
 - Compte administratif 2020
 - Affectation du résultat
- Travaux cimetière - choix de l'entreprise
- Subvention ADMR
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Délibérations du conseil:

Maîtrise d'oeuvre aménagement voirie (DE 2021 03 01)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie sur la Grande Rue (RD8) entre le giratoire et l'école a été demandée au bureau d'études V.D.I. Elle précise que celui-ci a remis une proposition technique et financière pour un montant de 9 000 € H.T., soit 10 800 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre définie ci-dessus au bureau d'études V.D.I. pour un montant de 9 000 € H.T.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

Les crédits afférents seront inscrits aux budgets 2021.

Exercice du droit de préemption (DE 2021 03 02)

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-11-03 du 25 novembre instituant un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future de la commune du Bessat,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 janvier 2021, adressée par maître Sylvie ZAYER, notaire à Bourg-Argental, en vue de la cession d'une propriété sise 11 rue du FERIA, 42660 Le Bessat, cadastrée section B, n°576, d'une superficie totale de 371 m², appartenant à l'indivision TARDY,

Considérant la vision globale de la nouvelle équipe municipale qui envisageait la possibilité d'aérer le centre bourg par la création d'une place aménagée favorisant le tissu social et associatif et dynamisant de fait les commerces existants,

Considérant que le projet présenté par les investisseurs donne des garanties quant à création d'un espace de coworking, et de deux locaux commerciaux, éventuellement en location partagée, ce qui correspond aux objectifs fixés par les élus de favoriser les projets d'investissements privés, notamment ceux prenant en compte les évolutions sociétales,

Considérant que ce projet comprend aussi la création de trois logements permettant l'installation de nouveaux habitants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle B/ 576 afin de permettre aux investisseurs de mener à terme leur projet.

Vote du compte de gestion 2020 - Commune (DE 2021 03 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle VERNAY,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020 - Commune (DE 2021 03 04)

Sous la présidence de M. Henri BENIERE.

Mme le Maire a quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Henri BENIERE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Isabelle VERNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 342.84				10 342.84	
Opérations exercice	204 759.33	323 398.25	283 511.85	368 312.11	488 271.18	691 710.36
Total	215 102.17	323 398.25	283 511.85	368 312.11	498 614.02	691 710.36
Résultat de clôture		108 296.08		84 800.26		193 096.34
Restes à réaliser	324 573.08	177 221.02			324 573.08	177 221.02
Total cumulé	324 573.08	285 517.10		84 800.26	324 573.08	370 317.36
Résultat définitif	39 055.98			84 800.26		45 744.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le vote relatif à l'approbation du compte administratif terminé, Mme le Maire reprend la présidence de la séance après son retour dans la salle.

Affectation du résultat de fonctionnement - Commune (DE 2021 03 05)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 84 800.26

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	10 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	84 800.26
Résultat cumulé au 31/12/2020	84 800.26
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	84 800.26
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	39 055.98
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	45 744.28
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion 2020 - Eau Assaint (DE 2021 03 06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle VERNAY,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020 - Eau Assaint (DE 2021 03 07)

Sous la présidence de M. Henri BENIERE.

Mme le Maire a quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Henri BENIERE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Isabelle VERNAY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		96 228.69		171 938.19		268 166.88
Opérations exercice	479 411.16	77 276.63	110 351.96	105 285.00	589 763.12	182 561.63
Total	479 411.16	173 505.32	110 351.96	277 223.19	589 763.12	450 728.51
Résultat de clôture	305 905.84			166 871.23	139 034.61	
Restes à réaliser	24 371.20	143 227.00			24 371.20	143 227.00
Total cumulé	330 277.04	143 227.00		166 871.23	163 405.81	143 227.00
Résultat définitif	187 050.04			166 871.23	20 178.81	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le vote relatif à l'approbation du compte administratif terminé, Mme le Maire reprend la présidence de la séance après son retour dans la salle.

Affectation du résultat de fonctionnement - Eau Assaint (DE 2021 03 08)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 166 871.23

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	171 938.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	168 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	

DEFICIT	-5 066.96
Résultat cumulé au 31/12/2020	166 871.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	166 871.23
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	166 871.23
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Travaux cimetièrè - choix de l'entreprise (DE 2021 03 09)

Vu la délibération n° 2019-12-03 du 6 décembre 2019 concernant les travaux de reprise de concessions en terrain commun,

Vu la délibération n° 2020-12-12 du 11 décembre 2020 approuvant le projet d'installation d'un ossuaire - caveau provisoire avec reprise des concessions ainsi que la création d'un espace cinéraire et sollicitant l'aide financière de la Région,

Considérant les devis remis par l'entreprise CATTEAU, à savoir :

- création d'un espace cinéraire pour un montant de **8 020,00 € H.T.**, soit 9 624,00 € T.T.C.
- installation d'un ossuaire et caveau provisoire avec reprise des concessions pour un montant de **16 470,00 € H.T.**, soit 19 764,00 € T.T.C.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise CATTEAU pour un montant total de 24 490,00 € H.T.
- **PRÉCISE** que le prix sera revu à la baisse si le nombre d'exhumation est plus faible.
- **AUTORISE** Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Subvention ADMR (DE 2021 03 10)

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier transmis par la présidente de l'ADMR de Saint-Genest-Malifaux qui sollicite une subvention pour continuer son action d'aide aux familles et aux personnes âgées.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 100 € l'association locale ADMR de Saint-Genest-Malifaux.

Les crédits afférents seront inscrits au C/6574.

Questions diverses :

- Rencontre avec 2 techniciens du parc du Pilat pour la réhabilitation du jardin Danthony, ils proposent de nous aider à élaborer le projet

- Rencontre avec la CCMP pour notre projet touristique intégrant :
 - * le jardin Danthony
 - * Une voie piétonne reliant Chaubouret au village
 - * Un sentier VTT
 - * Un parcours-boucle sur le thème de l'eau

- Un nouveau food-truck sur le marché du week-end à Chaubouret « La Galette des Bois » qui vendra une pâtisserie mi-galette des rois, mi-tarte aux myrtilles créée en collaboration avec le boulanger du Bessat.

- Isabelle Vernay et Christine Vey ont rencontré l'inspectrice d'académie adjointe pour le 1^{er} degré, Mme Meisse pour l'ouverture d'une 3^{ème} classe, car à la prochaine rentrée scolaire, l'effectif sera de 55 enfants, puis 58 l'année 2022/2023 et 63 un an plus tard. Christine et Isabelle rencontreront l'inspecteur, Mr Béal le 20 mai, et autour du 20 juin, on devrait avoir une réponse. Si la troisième classe est ouverte, il faudrait que tous les enfants soient présents le jour de la rentrée car l'inspecteur viendra compter l'effectif.

- Les enfants de l'école ont visité le jardin Danthony et ont eu une intervention de l'entreprise Juthier sur la gestion de la forêt.

- La commune a accepté de figurer dans un jeu de plateau (*Circino, le Chasseur de Trésors - Destination Loire*) vendu en grande surface à partir de l'automne 2021.

- Commission voirie le mercredi 17 mars

- Quelques dates à retenir :
 - Pilat propre le samedi 27 mars, rdv à 9h30 devant la mairie
 - Journée citoyenne le 29 mai
 - Fleurissement du village le 5 juin

La séance est levée à 21 heures 45, prochain CM le vendredi 9 avril 2021 à 20h00

Affiché le 19 mars 2021
Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire
Isabelle VERNAY

